

MAIRIE
DE
LA CLUSE ET MIJOUX
25300

Tél : 03.81.69.41.12
Fax : 03.81.69.51.68

Séance n° 04

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2021
à 20 h 30**

Présents : Yves LOUVRIER - Régine TISSOT - Gérôme VALLET - Sylvie DOS SANTOS - Marie FLUCHOT – Brigitte PARIS - Claude ROBBE - Norbert CÔTE-COLISSON - Philippe PIRALLA - Fanny BRENET - Virginie CONTOUX – Samuel GUYON – Franck VIEILLE – Sandra MONTRICHARD – Anthony MASNADA

Secrétaire : Marie FLUCHOT

Ordre du jour :

1. **Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations**
2. **Acquisition terrain**
3. **Délégation au maire pour recourir à un emprunt**
4. **Transfert de la compétence « Organisation de la Mobilité » à la CCGP**
5. **Questions diverses**

Compte-rendu de la réunion du 09 avril 2021 : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 09 avril 2021.

1. Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations :

a) Droits de préemption urbain :

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption sur les parcelles cadastrées :

- Section B n° 1407 « 33 Le Petit Bois » d'une superficie totale de 821 m² (DEC n° 13/2021)
- Section B n° 1838 « Lotissement Fontaine Ronde » d'une superficie totale de 1669 m² (DEC n° 14/2021)

b) Acquisition appareil multifonction (photocopieur – imprimante – scanner) :

Le Maire a attribué à la Société BOURGOGNE REPRO le marché pour l'acquisition d'un appareil multifonctions (photocopieur, imprimante, scanner) pour un montant de 3 635.00 € HT (DEC n° 15/2021)

2. Acquisition terrain :

La commune est depuis plusieurs années, intéressée pour acquérir deux parcelles appartenant à la SCI Familiale CAIREY-REMONNAY :

- Parcelle cadastrée section AD n° 160 « A Palemagne » d'une superficie de 2 217 m² ;
- Parcelle cadastrée section AD n° 162 « A Palemagne » d'une superficie de 60 m²

dans le cadre de projets d'utilité publique, d'ores et déjà identifiés dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en cours d'élaboration.

Ce terrain se situe à proximité de plusieurs bâtiments communaux : groupe scolaire, salle des fêtes, maison commune et église.

Une estimation a été faite par le service du Domaine en date du 31 mars 2021 pour un montant de 270 000.00 €.

Après négociations, le Maire fait part au Conseil Municipal que la SCI Familiale CAIREY-REMONNAY a décidé de fixer le prix de cette cession à 290 000.00 €.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte d'acquérir les parcelles de terrain mentionnées ci-dessus au prix de 290 000.00 €.
Les frais de notaire seront à la charge de la commune.
- autorise le Maire à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

3. Délégation au maire pour recourir à un emprunt :

Le Maire fait part au Conseil Municipal que pour financer l'acquisition de parcelles de terrain à la SCI Familiale CAIREY-REMONNAY, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 300 000 €.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte de recourir à un emprunt d'un montant de 300 000.00 € sur 15 ans.
- Donne délégation au Maire, avec avis de la commission d'appel d'offre, pour étudier les offres, retenir l'établissement bancaire et signer le contrat de prêt à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

4. Transfert de la compétence « Organisation de la Mobilité » à la CCGP :

La loi n° 2019-1428 d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 introduit l'exercice effectif de la compétence « organisation de la mobilité ».

A cet égard, l'article 8 de la loi LOM précise que les communautés de communes qui ne sont pas compétentes en matière d'organisation de la mobilité peuvent solliciter ce transfert par délibération jusqu'au 31 mars 2021.

A défaut, si la communauté de communes ne se voit pas transférer la compétence « mobilité », cette compétence reviendra à la Région à compter du 1^{er} juillet 2021.

Le Conseil Communautaire, par délibération en date du 4 mars 2021, a approuvé à l'unanimité le transfert de la compétence « Organisation de la Mobilité »

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le transfert de la compétence « Organisation de la Mobilité » à la Communauté de communes du Grand Pontarlier sauf le transport scolaire qui reste une compétence régionale.

5. Questions diverses :

- **Information eau** : Travail avec la communauté de commune sur le réseau d'eau de la commune. (Combe Motta, réservoir des Parrods, réserve incendie aux Meix – Les Parrods – Les Brenets etc...) Fuites d'eau réparées.
- **Vente de bois** : appels d'offre non fructueux, vente aux particuliers si intéressés à 10 €/stère.
- **Cimetière** : Commission cimetière sur place à 19 h le lundi 10 Mai 2021.
- **Réhabilitation école** : présentation du projet aux institutrices le mardi 27 Avril 2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50.

Fait à La Cluse et Mijoux, le 19 avril 2021

La secrétaire de séance,



Marie FLUCHOT

Le Maire,



Yves LOUVRIER

